

226C1275
FR0000120966-FS0724

13 août 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 août 2026, la société Brandes Investment Partners, LP¹ (4275 Executive Sq, 5th Floor, La Jolla, CA 92037, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOCIETE BIC et détenir, pour le compte desdits clients, 2 831 955 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 6,93% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE BIC sur le marché.

¹ Brandes Investment Partners, LP est une « *limited partnership* » de droit de l'Etat du Delaware, dont les deux partners sont Brandes Investment Partners, Inc. (General Partner) et Brandes Worldwild Holdings, LP (Limited Partner).

² Sur la base d'un capital composé de 40 861 314 actions représentant 57 549 164 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.